

# Pas touche à



La loi reconnaît la  
scolarisation des  
enfants de 2 à 5 ans.

## Loi du 10 juillet 1989

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si la famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. »

## Missions et objectifs

« L'école maternelle constitue une étape fondamentale dans la scolarisation d'un enfant. L'influence particulièrement bénéfique d'une scolarisation précoce sur la réussite ultérieure des enfants, notamment à l'école primaire, est aujourd'hui unanimement reconnue. L'école maternelle joue un rôle manifeste en faveur des enfants les moins favorisés devant l'accès au savoir.

L'accueil de ces derniers en école maternelle dès l'âge de 2 ans et de tous les enfants dès l'âge de 3 ans constitue donc un objectif de la politique éducative et les efforts nécessaires doivent être entrepris pour y parvenir. »



**A**ujourd'hui, l'école maternelle est reconnue par tous comme un lieu indispensable de socialisation et d'apprentissage. Quasiement tous les enfants de 3 à 6 ans y sont aujourd'hui scolarisés et environ 1/3 des enfants de 2/3 ans. Pour chacune de nos organisations, toute remise en cause des possibilités de scolarisation en maternelle de 2 à 6 ans est inacceptable. Bien au contraire, il faut développer l'école maternelle pour lui permettre d'offrir aujourd'hui à chaque enfant toutes les conditions de la réussite. La situation prévisionnelle des écoles maternelles pour la prochaine rentrée est préoccupante alors que plus de 30 000 élèves supplémentaires sont attendus. Les possibilités d'accueil des enfants de 2 à 3 ans notamment risquent d'être remises en cause dans de nombreux départements.

Pourtant, l'entrée à l'école maternelle est une étape essentielle pour chaque enfant et un moment important pour ses parents. Il est déterminant que ce premier contact avec l'école se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé ensemble, FCPE, PEEP, AGIEM, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, de mener une campagne de sensibilisation pour défendre et promouvoir l'école maternelle publique.

fcpe - peep - agiem - snuipp - se.unsa - sgen.cfdt

# À quoi sert l'école maternelle ?

*La mission principale de l'école maternelle est de faire vivre à chacun, dans un milieu structuré et structurant, une première expérience scolaire réussie. L'école maternelle appartient au service public et constitue le premier maillon de l'école primaire.*

Assurer un accompagnement de l'enfant qui respecte son identité, ses rythmes, ses besoins. Former sa personnalité, l'aider à conquérir son autonomie, l'aider à grandir, l'aider à vivre avec les autres.

« L'enfant est un être en devenir et on ne peut l'appréhender que dans une perspective évolutive : c'est là sa dimension première. Ce n'est donc pas l'enfant de 2 ans, de 3 ans ou de 6 ans qui va retenir notre attention mais bien l'enfant de 2 à 6 ans. »

Jean Caston, Université de Rouen



Elle a une identité originale, qui la différencie des autres niveaux de l'enseignement par la pédagogie qu'elle met en œuvre : elle s'appuie sur le jeu, activité principale de l'enfant à cet âge ; elle prend en compte une approche globale des savoirs à travers l'exploration de tous les domaines d'activités.

« L'école maternelle reste ce que l'on fait de mieux dans notre système scolaire. C'est un des rares lieux où, à la diversité des organisations psychiques, l'on répond par la diversité des ateliers, où l'on ne se désintéresse pas de l'épanouissement de chacun, où l'on établit des liens avec les parents et où l'on peut observer de très intéressantes initiatives de rénovation. »

Jacques Lévine, psychanaliste

Amener à bien les apprentissages premiers, qui sont premiers parce qu'ils permettent à l'enfant d'entrer dans l'articulation entre jeux et activités par laquelle il deviendra un écolier qui aime apprendre. À offrir à chaque élève les moyens de maîtriser les compétences nécessaires pour construire les apprentissages fondamentaux. L'évaluation permet d'observer et de comprendre où en est l'enfant dans son évolution et de détecter d'éventuelles difficultés pour y remédier.

« Il faut que l'école maternelle poursuive une évolution permanente et dynamique ; il faut y maintenir le difficile équilibre entre la voie des apprentissages, la voie des découvertes, la voie des créations. Il faut y maintenir et y développer toujours rigueur, effort, attention, réflexion, goût du travail, dépassement de soi, respect de l'autre et bien sûr jeux autant qu'exercices, plaisir de faire les choses et joie de vivre. »

Jean Ferrier, inspecteur général

# Préserver l'accès des 2 ans

**" Cela coûte moins cher d'aider un enfant à se construire que de l'aider à se réparer. " Jean Epstein, psychosociologue.**

**L**a scolarisation précoce bénéficie à tous les groupes sociaux. Toutefois, l'école à 2 ans favorise les apprentissages chez les enfants ne bénéficiant pas d'un environnement favorable. En effet, la scolarité à 2 ans permet principalement le développement du langage, et l'on connaît l'importance de la maîtrise du langage pour la suite de la scolarité, importance largement mise en exergue par le ministre lui-même. Elle est aussi un facteur de socialisation. "Retarder l'accès à l'éducation préscolaire des plus démunis, c'est les priver de conditions susceptibles d'accélérer leur développement."

**Bianka Zazzo, psychologue.**



## **Une grande inégalité géographique**

Dans l'académie de Rennes, 68,3% des enfants de deux ans sont scolarisés ; à Orléans - Tours, 27,1% ; à Paris, 11,4%, dans le Haut Rhin : 5%...

**I**l est bien évident que l'accueil des 2 ans nécessite des conditions adaptées : mode de fonctionnement, rythmes, locaux, personnels en nombre suffisant et formés (enseignants, Atsem), effectif par classe... Scolariser leur enfant dès l'âge de 2 ans, pour les parents qui le souhaitent, est un investissement pour l'avenir.

Souvent première séparation de l'enfant d'avec sa famille, cette scolarisation doit être l'objet d'une attention particulière permettant une réelle coopération entre les parents et les personnels pour accompagner l'enfant.

**L**es enfants de 2 ans ont leur place à l'école maternelle : de nombreuses études le démontrent comme par exemple celle de J.P. Jarousse, A. Mingat, et M. Richard (IREDU, Université de Bourgogne 1992, La scolarisation maternelle à 2 ans. Effets pédagogiques et sociaux) : " De façon évidente, les acquisitions des élèves sont d'autant plus élevées que la scolarisation maternelle a été longue. Ceci se vérifie en particulier lorsqu'on compare les acquis des élèves entrés à 2 ans par rapport à ceux rentrés à 3 ans. "

**R**etarder l'entrée des enfants à l'école maternelle, comme certains le préconisent,

- c'est accroître les inégalités et compromettre les chances de réussite scolaire des enfants, notamment des familles les plus défavorisées ;
- c'est refuser à un grand nombre d'enfants, ceux qui ne fréquentent aucune structure collective, les conditions d'une socialisation réussie ;
- c'est transférer aux communes les charges qui doivent être assumées par l'Etat et risquer d'accentuer les différences de traitement selon les lieux d'habitation.

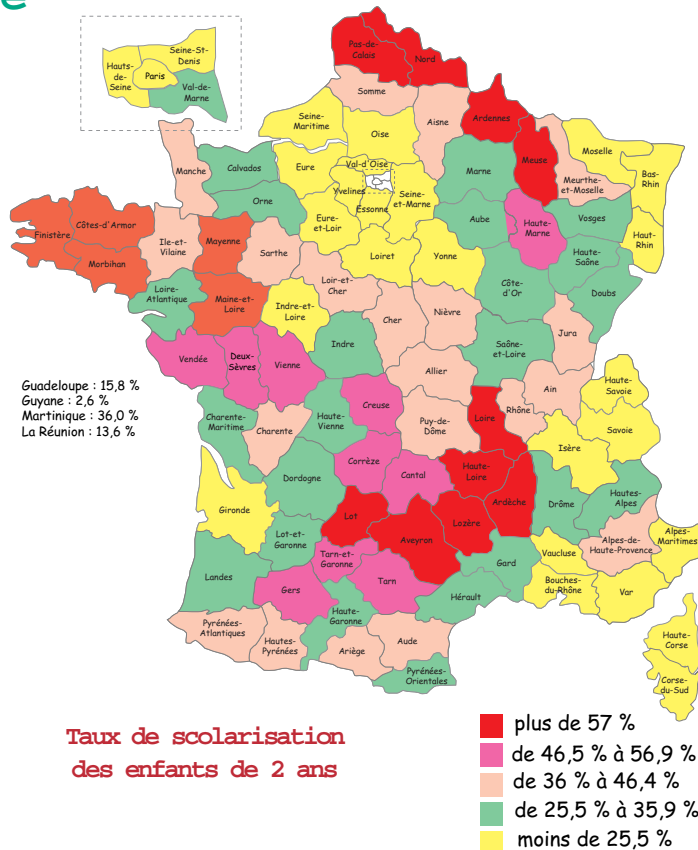
# L'école maternelle en chiffres

L'école maternelle française, une spécificité à promouvoir et conforter

## L'exception française

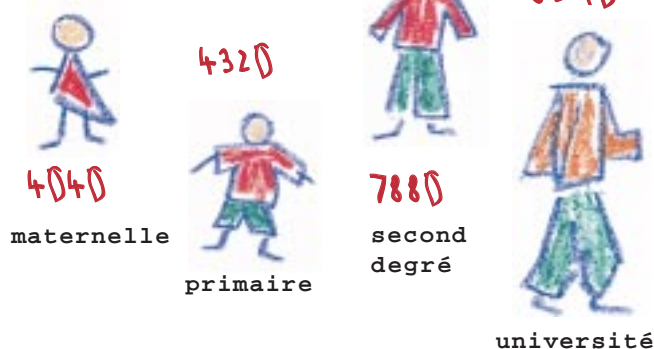
Dans tous les pays développés, l'éducation préscolaire a connu un essor considérable lors des dernières années du fait des mutations de la population active. La France détient dans ce contexte une position unique : elle offre, partout sur le territoire, des structures de scolarisation des jeunes enfants, laïques, gratuites, intégrées au système éducatif et appuyées sur des personnels enseignants. Facultative dans les textes, la fréquentation de l'école maternelle est quasi généralisée pour les enfants à partir de trois ans.

A l'heure de la mondialisation et de la construction européenne, la tentation pourrait être d'harmoniser en alignant sur les moins offrants. Des efforts importants restent à faire pour réduire les effectifs, encore supérieurs à ceux de l'élémentaire, et pour accroître sur l'ensemble du territoire les possibilités de scolarisation, dans de bonnes conditions, des tout petits. C'est à cette perspective que travaillent aujourd'hui les organisations unies pour la défense de l'école maternelle.



## Combien ça coûte ?

coût moyen en euros



En France, la dépense moyenne annuelle par élève s'élève à 6260 euros. Cette dépense varie selon le niveau scolaire du fait du coût des heures d'enseignement et de la taille des classes. L'enfant de maternelle reste le moins coûteux.

source M.E.N.

## Les petits européens

9 enfants de quatre ans sur 10 dans les pays de l'Union européenne, sont accueillis dans des établissements à finalité éducative. Ces derniers (crèches, garderies ou centres ludiques) dépendent généralement d'autorités ou ministères autres que l'éducation. La scolarisation dès deux ans reste particulièrement exceptionnelle, ne concernant quasiment que la France et la Belgique.

## Démographie : la hausse

L'école maternelle va devoir faire face à une augmentation massive des effectifs, avec 53 900 élèves de plus en septembre 2004.

**Nous contacter :** fcpe (fédération des conseils de parents d'élèves) : 01 43 57 16 16 - peep (parents d'élèves de l'enseignement public) : 01 44 15 18 18 - agiem (association générale des institutrices instituteurs de l'école maternelle) : 06 72 78 86 20 - snuipp.fsu (syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école FSU) : 01 44 08 69 30 - se.unsa (syndicat des enseignants UNSA) : 01 44 39 23 10 - sgen.cfdt (syndicat générale de l'éducation nationale CFDT) : 01 56 41 51 00